

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 21 février 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 17/02/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 6	Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND
Votants: 6	
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI
Abstentions: 0	Absents: Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel PHILIP
	Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Budget Eau : Vote du Compte de Gestion 2019 - DE_2020_005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SARLIN José

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire

José SARLIN

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/02/2020
004-210402343-20200221-DE_2020_005-DE

